

## Arrêté fédéral

approuvant

la gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et  
du Tribunal fédéral des assurances en 1944.

(Du 26 septembre 1945.)

---

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE  
DE LA  
CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu les rapports du Conseil fédéral du 29 mars 1945, du Tribunal fédéral du 7 février 1945 et du Tribunal fédéral des assurances du 14 février 1945,

*arrête:*

Article unique.

La gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 1944 est approuvée.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 12 juin 1945.

*Le président, ALTWEGG.*

*Le secrétaire, Ch. OSER.*

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 26 septembre 1945.

*Le président, P. AEBY.*

*Le secrétaire, LEIMGRUBER.*

---

Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 26 septembre 1945.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

*Le chancelier de la Confédération,*

LEIMGRUBER.